

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de
Nancy
Canton de Val de
Lorraine Sud

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 12 avril 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le 12 avril à 20h30, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le 6 avril 2018. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ-M. MACHADO - MME RASCAGNERES-GARCIA-
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU -M. MARLIN - MME PLAYE - MME SCHREIBER - MME SCHWARZ - M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY - M. JULIEN - M. VERY
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK - M. BECKER - MME DROUOT - MME FOUET - M. GRANDBASTIEN - MME ROTA M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Livardun</i>	M. BERNARDO - M. DOSE
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC - M. FALCETTA - MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Lay-St-Christophe</i>	M MEDART à MME BEGORRE MAIRE
<i>Livardun</i>	M. HUET à M. BERNARDO MME GUENSER à M. DOSE
<i>Marbache</i>	M. MAXANT à M. TROGRIC
<i>Pompey</i>	M. KUHN à MME GEOFFROY MME VILLEMIN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Champigneulles</i>	M. FELICANI
<i>Livardun</i>	MME DILLMANN -M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°16 – DA du 12/04/2018

Rapporteur : Monsieur le Président

**ZAC de la Croix des Hussards à Frouard
Note de conjoncture 2017**

L'aménagement de la ZAC « la Croix des Hussards » a été concédé à la Société Publique Locale d'Aménagement et d'Équipement du Bassin de Pompey par la ville de Frouard le 10 juillet 2014.

La Communauté de Communes du Bassin de Pompey participe à l'aménagement de ce futur quartier durable de près de 300 logements, notamment par le financement de la future voie de transport en commun en site propre et l'implantation de conteneurs enterrés.

L'article 26 du contrat de concession et plus largement l'article L 300-5 du code de l'urbanisme prévoient que le concessionnaire adresse aux collectivités, chaque année, un compte-rendu financier leur permettant d'exercer leur droit de contrôle comptable et financier.

La présente note de conjoncture 2017 dresse l'état d'avancement de l'opération d'aménagement et propose une actualisation de l'échéancier ainsi que des données prévisionnelles de financement.

Les événements importants sont :

- La validation de l'Avant-Projet du nouveau schéma directeur, entraînant une légère modification du dossier de réalisation de la ZAC,
- Un travail sur le chiffrage des travaux avec la maîtrise d'œuvre : un coût d'objectif a été fixé permettant d'équilibrer au mieux l'opération en fonction de la baisse de surface de plancher commercialisable
- Une nouvelle organisation de l'équipe de maîtrise d'œuvre suite à la cessation d'activité du mandataire du groupement

Les dépenses engagées en 2017 sont limitées, à hauteur de 30 950 € HT, et concernent les frais relatifs au marché de maîtrise d'œuvre et à la rémunération de la SPL.

Le Bilan de l'opération, sur la période juillet 2014 (date de la signature de la concession) – décembre 2017, fait état d'un besoin en trésorerie de - 197 379 € HT financé par la mobilisation du capital de la SPL.

De fait, il est proposé une avance du Bassin de Pompey à hauteur de 560 000 € au titre de sa participation à l'équilibre de l'opération en 2018 auprès de la SPL afin de financer les premiers travaux qui débiteront à l'automne 2018.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission « Habitat et Urbanisme » du 14 mars 2018,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

PREND ACTE et APPROUVE la note de conjoncture 2017 de la ZAC de la Croix des Hussards émise par la Société Publique Locale du Bassin de Pompey ci-jointe,

INSCRIT la dépense correspondant à l'avance de 560 000€ au compte 238, opération 201501.

L'ASSEMBLEE PREND ACTE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRILIC